



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et  
de la Formation Professionnelle,**

**FORCE OUVRIERE**

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 17 33 61 57

nicolas.robert@ac-strasbourg.fr

Strasbourg, le 9 mai 2020

A Mme la Directrice académique du Bas-Rhin

**Objet : procédure d'alerte**

Madame la Directrice académique,

Les annonces ministérielles du 7 mai ont dévoilé les modalités de reprise des cours dans notre département, la date du 11 mai est donc actée pour le 1<sup>er</sup> degré, et une décision sera prise à la fin du mois pour le second degré.

Or, l'épidémie de COVID19 n'est à ce stade pas maîtrisée et notre département est classé rouge. De très nombreuses voix protestent contre cette mesure sans qu'elle ne soit précédée de la mise en œuvre des mesures sanitaires nécessaires. Chacun s'accorde à dire que le respect des gestes barrière sera impossible et que dès lors, la circulation du virus sera réactivée, pour le plus grand risque de tous. Les enfants sont des vecteurs certains de la maladie. C'est ce qui avait conduit le Président de la République à fermer les écoles le 10 mars dernier.

Les réponses, suite aux différents avis adoptés lors du CHSCT-D du 23 avril, ne garantissent pas aux collègues une sécurité sanitaire absolue pour pouvoir reprendre le travail le 11 mai.

**Dans ces conditions, nous déclenchons par la présente la procédure d'alerte telle qu'elle est prévue par les articles 5-5 à 5-9 du décret 82-453 modifié.**

Si effectivement ces mesures de sécurité n'étaient pas respectées, nous rappelons que nos collègues pourraient être amenés à exercer leur droit de retrait devant ce danger grave pour leur santé et même leur vie. Nous serions également amenés à saisir Monsieur l'ISST et le cas échéant l'Inspection du Travail.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice académique, l'expression de notre entière considération.

Jacques Pousse et Nicolas ROBERT,  
Représentants FO des personnels au CHSCTD du Bas-Rhin

Copie : Mme la Rectrice